

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2012-2013

Ministère de l'Environnement

ISSN 1718-6552

This document is available in English.

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2012-2013

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Environnement est responsable de la protection de l'environnement pour assurer la salubrité de l'air, des sols et de l'eau afin de garantir la santé des collectivités, la protection des écosystèmes et le développement durable pour les générations actuelles et futures de l'Ontario.

ÉNONCÉ GÉNÉRAL DU MINISTÈRE

L'environnement joue un rôle essentiel pour faire de l'Ontario un endroit où il fait bon vivre et travailler. Depuis quarante ans, les Ontariennes et Ontariens attendent du ministère de l'Environnement (MEO) qu'il fasse preuve de leadership en matière de protection de l'environnement. Notre travail appuie les priorités du gouvernement en ce qui concerne l'environnement, la santé et l'économie.

ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Les stratégies clés suivantes soutiennent la qualité de l'eau, de l'air et des sols, la santé des écosystèmes pour la population de l'Ontario ainsi que la prospérité de la province de l'Ontario.

Lutte contre le changement climatique et protection de la qualité de l'air en Ontario

Le ministère continue de mettre en place des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, s'adapter au changement climatique et protéger l'air que nous respirons. Voici des exemples de ses initiatives dans ce domaine :

- Mise en œuvre du Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique :
 - mettre sur pied des stratégies et politiques de lutte contre le changement climatique fondées sur la science et les faits dans le but d'atteindre des cibles de réduction des gaz à effet de serre ambitieuses et réalistes;
 - faciliter la transition vers une économie à faible émission de carbone;
 - favoriser la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable, comme l'énergie éolienne et solaire, par l'établissement d'un seul régime d'autorisations;
 - collaborer avec nos partenaires canadiens et américains en vue d'établir une démarche régionale commune à l'égard de la réduction des gaz à effet de serre;
 - approfondir les connaissances sur les effets du changement climatique dans les basses terres de la baie d'Hudson;
 - mettre en œuvre l'initiative Faire face au changement climatique : Stratégie d'adaptation et plan d'action de l'Ontario pour aider les Ontariennes et Ontariens à s'adapter au changement climatique et à en minimiser les répercussions.
- Améliorer la qualité globale de l'air en Ontario en :
 - veillant à la réduction des émissions de polluants à l'origine du smog et des substances toxiques atmosphériques en Ontario;
 - collaborant avec le gouvernement canadien pour rechercher des moyens de réduire les émissions américaines qui causent le smog (oxydes d'azote [NO_x],

- dioxyde de soufre [SO₂], composés organiques volatils [CVO]) et qui ont des effets transfrontaliers;
- réduisant les polluants à l'origine du smog émis par les véhicules dans le cadre du programme Air pur;
 - réglementant les émissions de polluants atmosphériques provenant des installations industrielles.

Réduction des substances toxiques dans l'environnement

Le ministère prend les mesures suivantes pour réduire l'exposition de la population ontarienne aux substances toxiques dans l'air, l'eau, les sols et les produits de consommation :

- veiller au respect de la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques*;
- interdire la vente et l'utilisation de pesticides à des fins purement esthétiques;
- encourager la mise au point et la vente de solutions de rechange écologiques.

Protection de l'eau en Ontario

Le MEO s'efforce de faire de l'Ontario le chef de file de l'Amérique du Nord en matière de protection de l'eau et d'innovation ainsi que de maintenir les ressources en eau de l'Ontario pour les générations à venir. Les initiatives clés pour protéger nos ressources en eau potable et en eau douce comprennent :

- collaborer avec des spécialistes de l'environnement, des groupes communautaires et l'industrie à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de loi sur la protection des Grands Lacs;
- mettre en œuvre la nouvelle *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau* pour stimuler l'innovation dans les technologies de l'eau et les démarches adoptées à cet égard, créer des possibilités sur le plan de l'économie, maintenir l'infrastructure de l'eau et protéger l'eau de l'Ontario;
- assurer la planification de la protection des sources pour aider à réduire les risques liés à l'eau potable en éliminant les menaces en ce qui a trait à la qualité et à la quantité de l'eau potable;
- poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action contre le plomb;
- protéger la durabilité des Grands Lacs par la mise en œuvre de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs;
- mettre en œuvre le Plan de protection du lac Simcoe;
- informer le public sur l'état de l'eau en Ontario en publiant le rapport annuel de l'inspecteur en chef de l'eau potable, le rapport annuel du ministère sur l'eau potable et le rapport sur la qualité de l'eau en Ontario.

Réacheminement des déchets et qualité des sols

Les initiatives du ministère en matière de réacheminement des déchets appuient l'objectif consistant à placer l'Ontario à l'avant-garde de l'Amérique du Nord sur le plan de l'économie verte. Le MEO poursuit ses activités visant à accroître le réacheminement des déchets, tout en veillant à ce que les déchets résiduels soient gérés de façon appropriée. Notamment :

- il met en œuvre un ensemble de lois, de politiques, de programmes et de normes qui font la promotion de la réduction, de la réutilisation et du recyclage des déchets non dangereux afin d'aider les Ontariennes et les Ontariens à détourner davantage de déchets des sites d'enfouissement et des voies navigables;
- il apporte des améliorations au cadre de réacheminement des déchets de l'Ontario grâce à la création d'un plan d'action visant à détourner les déchets des sites d'enfouissement et tenir nos communautés à l'abri des produits chimiques nocifs;
- il examine tous les outils disponibles pour protéger les consommateurs, contrôler les coûts assumés par les municipalités et détourner les déchets des sites d'enfouissement et des voies navigables;
- il élabore des énoncés d'orientation et des conseils à l'intention de Réacheminement des déchets Ontario dans le cadre de la supervision de ses programmes de réacheminement des déchets;
- il maximise le réacheminement des déchets des installations industrielles, commerciales et institutionnelles;
- il assure la conformité aux lois et fait la promotion de la gestion appropriée des déchets dangereux et non dangereux;
- il met en œuvre des dispositions législatives et réglementaires relatives aux friches contaminées pour veiller au nettoyage et au réaménagement appropriés des sites de friches contaminées tout en protégeant l'environnement.

L'Ontario propice aux affaires : modernisation du processus d'autorisation

La modernisation du processus d'autorisation environnementale fait partie intégrante de la stratégie L'Ontario propice aux affaires du gouvernement. Cette initiative vise à créer des services gouvernementaux aux entreprises plus rapides et plus intelligents tout en protégeant l'intérêt public. Le ministère est en train de moderniser le processus d'autorisation environnementale en créant une méthode à la fois plus conviviale et plus efficace, qui continuera de protéger totalement l'environnement. Le nouveau modèle favorise la compétitivité économique de l'Ontario et améliore le service à la clientèle.

Le ministère continuera à prendre en considération et à inscrire les secteurs admissibles au Registre environnemental des activités et des secteurs. Seules les activités bien comprises, courantes et qui posent un faible risque pour l'environnement peuvent être inscrites au registre.

Activités de surveillance, de conformité et d'application de la loi efficaces

Les activités du ministère en matière de recherche, de surveillance, d'inspection, d'enquête et d'application des lois font partie intégrante de ses efforts en vue d'atteindre les objectifs environnementaux de l'Ontario. Le ministère continuera d'appuyer ces activités grâce aux mesures suivantes :

- maintien des installations et du matériel de laboratoire et de surveillance dont le ministère a besoin pour l'analyse et la surveillance de l'eau, de l'air et du sol, la production de rapports à ce sujet ainsi que pour l'élaboration de normes environnementales;
- collaboration avec l'industrie, les intervenants et le public pour assurer la conformité aux normes environnementales.

Administration du ministère

Le programme d'administration du ministère fournit un soutien stratégique sur le plan du contrôle fiscal, des ressources humaines et de la surveillance de la gestion stratégique, notamment en matière de gestion financière, de vérification, d'opérations technologiques, de traitement des demandes conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, de services juridiques, de communications et de services en français. Il inclut également le Registre environnemental qui accroît la participation de la population aux décisions du gouvernement et offre au public de l'information sur les initiatives environnementales.

Écologisation des activités internes

Le ministère continuera d'assumer un rôle de leadership pour conserver l'énergie et utiliser judicieusement l'air, l'eau et les sols, afin d'obtenir des effets bénéfiques durables sur l'environnement, la santé et l'économie, pour la population actuelle et les générations à venir.

Le MEO continue à réduire son empreinte environnementale en écologisant ses activités internes et en encourageant les pratiques durables sur le plan environnemental chez ses partenaires, les intervenants et ses fournisseurs. Le ministère prend diverses mesures pour réduire ses émissions atmosphériques, son utilisation de l'énergie, sa consommation d'eau et sa production de déchets. Ainsi, il s'emploie à surveiller et à diminuer son empreinte carbone, encourage la conservation de l'énergie et de l'eau dans ses activités de liaison et de sensibilisation, en plus d'appuyer les initiatives d'écologisation et de promotion de la durabilité à l'échelle du gouvernement.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DU MINISTÈRE

En abordant ces priorités gouvernementales, le ministère contribue à atteindre les principaux objectifs suivants :

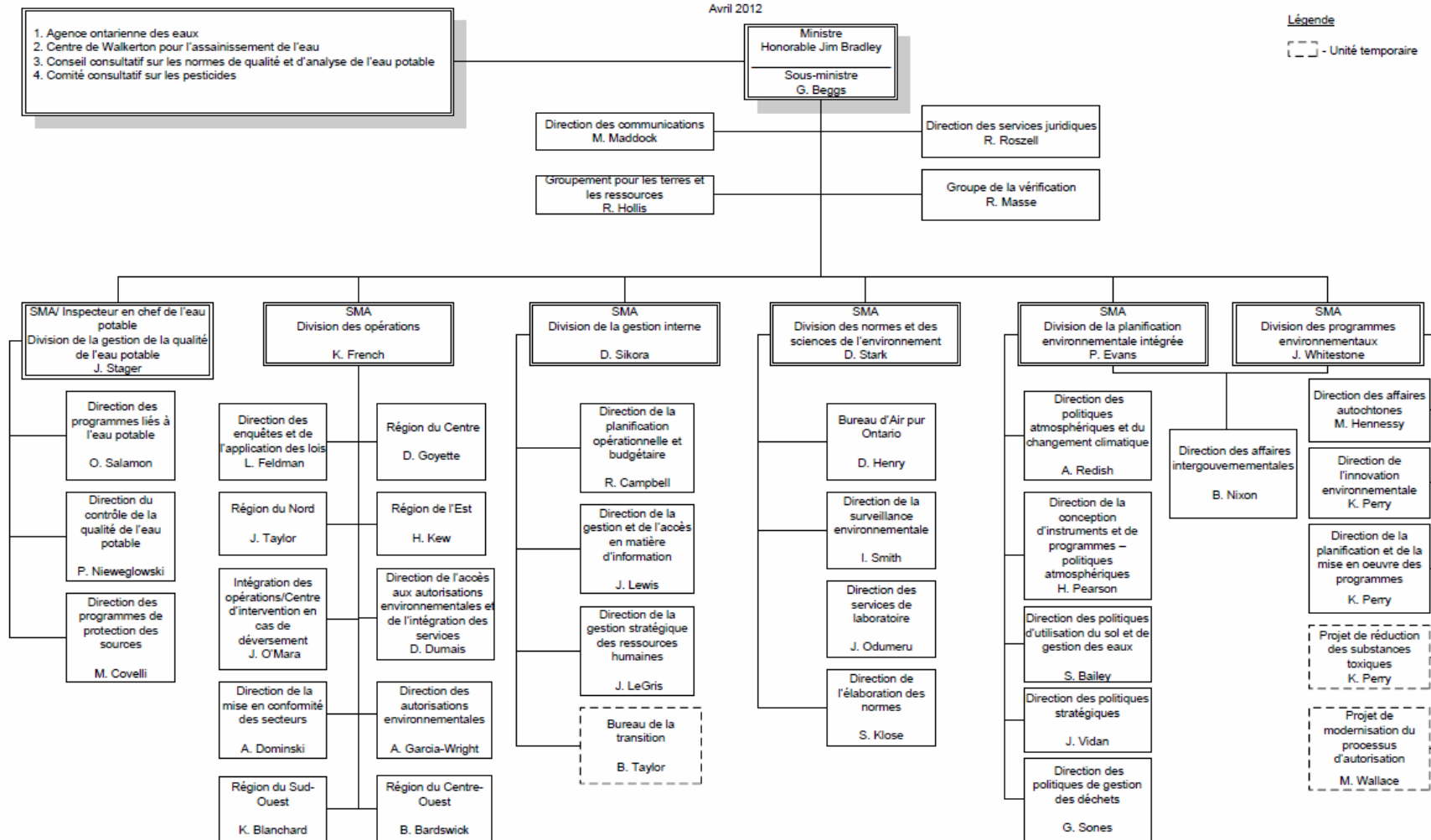
- mettre en œuvre le Plan d'action de l'Ontario contre le changement climatique;
- encourager les initiatives dans le cadre de la stratégie L'Ontario propice aux affaires, dont la mise en œuvre de la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau*;
- protéger l'eau potable de la source au robinet;
- protéger les ressources en eau, notamment le lac Simcoe et l'écosystème du bassin des Grands Lacs;
- réduire les substances toxiques et les agents cancérigènes dans l'environnement;
- maximiser le réacheminement des déchets;
- nettoyer les sites contaminés sur le plan environnemental;
- augmenter la capacité du ministère en matière d'inspection et d'application des lois;
- investir dans les sciences environnementales;
- moderniser le processus d'autorisation et réduire le fardeau réglementaire;
- simplifier le processus d'autorisation pour les projets d'énergie renouvelable;
- soutenir la transition de l'Ontario vers une économie verte.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Avril 2012

Légende

[] - Unité temporaire



LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Charte des droits environnementaux de 1993

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (seulement la Partie IV portant sur l'Agence ontarienne des eaux)

Loi de 1997 sur le transfert des installations d'eau et d'égout aux municipalités

Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égouts

Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales)

Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable

Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets

Loi de 2004 sur le lac de la mine Adams

Loi de 2006 sur l'eau saine

Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe

Loi de 2009 sur la réduction des toxiques

Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau (à l'exception de la Partie II)¹

Loi sur la jonction des audiences

Loi sur la protection de l'environnement

Loi sur le ministère de l'Environnement

Loi sur les évaluations environnementales

Loi sur les pesticides

Loi sur les ressources en eau de l'Ontario

¹ Le MEO est chargé de l'application de cette loi, à l'exception de la Partie II. Un décret officialisant cette situation doit toutefois être émis.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

	PRÉVISIONS 2012-2013	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2011-2012	CHIFFRES RÉELS 2010-2011
	\$	\$	\$
Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable	200 000	204 400	201 319
Comités scientifiques et de coordination du lac Simcoe	35 000	28 180	20 503
Comité consultatif sur les pesticides	157 500	161 300	91 517
Total – Organismes, conseils et commissions	392 500	393 880	313 339

Note : Le ministère a alloué des fonds de fonctionnement au Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau en 2011-2012. L'information financière détaillée de l'Agence ontarienne des eaux et du Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau est présentée dans leur plan d'activités respectif.

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2012-2013

	PRÉVISIONS 2012-2013
	\$
Fonctionnement	327 404 814
Immobilisations	24 062 100
Total – Ministère	351 466 914

DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2012-2013

CRÉDITS ET PROGRAMMES	Prévisions 2012-2013
	\$
ADMINISTRATION DU MINISTÈRE	
Soutien à la gestion stratégique	52 080 800
Administration du ministère – Immobilisations	1 000
Administration du ministère – Total	52 081 800
AIR	
Réduction du smog et des substances toxiques atmosphériques	36 407 800
Air pur Ontario	18 179 500
Changement climatique	16 453 200
Air – Immobilisations	300 000
Total – Air	71 340 500
EAU	
Assainissement de l'eau	99 656 200
Protection des sources	45 456 400
Gestion des éléments nutritifs	8 298 400
Eau – Immobilisations	8 010 000
Total – Eau	161 421 000
DÉCHETS	
Gestion des déchets non dangereux	16 044 700
Gestion des déchets dangereux	25 101 300
Restauration des sols	9 660 500
Déchets – Immobilisations	14 076 000
Total – Déchets	64 882 500
CRÉDITS LÉGISLATIFS	1 741 114
Total – Ministère	351 466 914

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL 2011-2012

RAPPORT ANNUEL 2011-2012

Au cours de l'exercice 2011-2012, le ministère de l'Environnement a entrepris bon nombre d'initiatives et d'activités afin de protéger et d'améliorer la qualité de l'air, du sol et de l'eau en Ontario. Ces efforts contribuent à la santé des collectivités, à la protection écologique et au développement durable pour la population actuelle et les générations futures.

Lutte contre le changement climatique et protection de la qualité de l'air en Ontario

En 2011-2012, un certain nombre d'activités du ministère visaient à réduire les sources et les répercussions du changement climatique mondial et à protéger la population ontarienne contre les effets nocifs des polluants atmosphériques.

L'Ontario croit que pour lutter efficacement contre le changement climatique ainsi que pour protéger et améliorer la qualité de l'air, il a besoin de la coopération et de la collaboration de nombreux territoires de compétence et organismes. Voilà pourquoi la province continue de travailler de concert avec :

- ses partenaires canadiens et américains en vue d'établir une démarche régionale commune à l'égard de la réduction des gaz à effet de serre et de soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone;
- d'autres provinces par l'intermédiaire du Conseil de la fédération pour aborder le changement climatique.

Le processus d'autorisation des projets d'énergie renouvelable veille à la protection de la santé humaine et de l'environnement, tandis que l'Ontario accroît l'utilisation d'énergie renouvelable en vue de créer des emplois environnementaux et d'améliorer la qualité de l'air.

Le 26 avril 2011, le ministère a annoncé la stratégie et le plan d'action de l'Ontario pour l'adaptation au changement climatique venant se greffer au travail déjà accompli en matière d'atténuation du changement climatique.

Les modifications au programme Air pur Ontario comprennent une exemption des tests pour certains véhicules tout en continuant à réduire les émissions de substances provoquant le smog. Ces exemptions épargneront temps et argent aux conducteurs de véhicules plus récents. L'amélioration des technologies liées aux émissions des véhicules automobiles rend inutiles les tests effectués sur les véhicules âgés de sept ans.

Des normes de qualité de l'air nouvelles ou mises à jour ont été adoptées pour huit polluants atmosphériques toxiques, notamment le manganèse, les dioxines et le benzène.

Réduction des substances toxiques dans l'environnement

Aux termes de la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques*, les sociétés doivent suivre, quantifier et déclarer la quantité de substances toxiques qu'elles utilisent, créent et libèrent. Au cours de la première période de production de rapports, qui s'est terminée le 17 juin 2011, plus de 800 entreprises ont soumis des rapports annuels. La Loi protège l'environnement et la santé humaine en favorisant la réduction de l'utilisation, de la création et de la libération de substances toxiques.

Protection de l'eau de l'Ontario

En 2011-2012, le ministère a continué de prendre des mesures rigoureuses en vue de protéger l'eau potable de l'Ontario, de la source au robinet.

Les inspections montrent que l'eau potable de l'Ontario continue d'être de très grande qualité. En 2010-2011, 99,87 % des résultats des tests effectués sur les réseaux d'approvisionnement en eau potable résidentiels municipaux répondaient aux normes rigoureuses en matière de santé de l'Ontario.

Les réseaux d'approvisionnement en eau potable réglementés ont affiché des améliorations sur le plan du rendement : en 2010-2011, 65 % des réseaux d'approvisionnement en eau potable résidentiels municipaux ont obtenu une note de 100 % lors de leur inspection, soit une augmentation de six points de pourcentage comparativement à l'année précédente.

Tous les réseaux d'approvisionnement en eau potable résidentiels municipaux ont reçu leur permis de réseau d'eau potable. Le programme de délivrance de permis, qui comprend un système de gestion de la qualité pour les réseaux d'approvisionnement en eau potable, est le premier en son genre en Amérique du Nord et incite les réseaux à améliorer continuellement leur rendement.

Selon le Rapport annuel de 2011 du ministre sur l'eau potable, la province travaille à l'assainissement des Grands Lacs, améliore la santé du lac Simcoe et continue à offrir de l'eau potable propre, salubre et fiable aux Ontariens.

Le ministère a commencé la mise en œuvre de la *Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau et la conservation de l'eau*, qui s'appuie sur l'expertise de l'Ontario en matière de services et de technologie de protection de l'eau. La Loi place la province en position de chef de file nord-américain du secteur des technologies de l'eau, qui est en plein essor, encourage les Ontariennes et les Ontariens à consommer l'eau plus efficacement, et renforce la planification viable de l'infrastructure des réseaux d'eau municipaux en aidant les municipalités à cerner et à prévoir leurs besoins en matière d'infrastructure à long terme.

Aux termes de la Loi, le programme Promotion des innovations en technologies de l'eau a soutenu 29 organisations et communautés dans la création de solutions plus efficaces pour

améliorer les réseaux d'approvisionnement en eau potable, les réseaux de traitement des eaux usées et les réseaux d'eau pluviale.

L'assainissement du havre Peninsula, sur le lac Supérieur, près de Marathon, pourra débuter au printemps 2012. Le ministère a obtenu du financement de Ball Packaging, un ancien propriétaire d'une usine de pâtes et papiers régionale maintenant fermée. L'Ontario participe également au financement de ce projet. Le recouvrement des déchets laissés sur le site constitue la dernière des mesures prises dans le cadre du plan actuel en vue de redonner la santé et la salubrité au havre.

Le ministère continue de collaborer avec les Comités de protection des sources qui sont responsables de 38 zones d'aménagement dans l'ensemble de la province. Ces comités ont déterminé les risques de contamination de leurs sources d'eau potable en produisant des rapports d'évaluation qu'ils ont présentés au ministère aux fins d'approbation. Les rapports d'évaluation orientent l'élaboration de plans de protection des sources. Une fois les plans en place, l'approvisionnement en eau de plus de 80 % de la population de l'Ontario sera protégé par le processus de protection des sources.

Le nouveau Prix ministériel d'excellence environnementale a récompensé les accomplissements, le leadership et l'innovation hors pair de six organisations et particuliers en matière de protection de l'environnement. Dix-sept autres organisations et particuliers ont vu leurs efforts soulignés. Les prix de 2011 visaient à souligner les mesures prises pour protéger l'eau et réduire les substances toxiques dans l'environnement.

Activités de surveillance, conformité et application de la loi efficaces

Le ministère exploite et entretient 40 stations de signalement de l'indice de la qualité de l'air (IQA) en Ontario. Les données provenant de ces stations sont utilisées pour produire un rapport annuel sur la qualité de l'air en Ontario.

Un projet pilote mené dans le bassin atmosphérique d'Oakville-Clarkson permettra de concevoir un nouveau système national de gestion de la qualité de l'air pour réduire la pollution atmosphérique, ce qui améliorera la qualité de l'air pour les familles qui vivent dans cette région.

Le ministère surveille la qualité de l'eau des Grands Lacs, des lacs intérieurs, des rivières, des cours d'eau et des eaux souterraines de la province. Chaque année, le ministère prélève et analyse des dizaines de milliers d'échantillons d'eau, de sédiments et de vie aquatique comme des poissons et des algues. Cette surveillance considérable nous aide à comprendre l'état de nos ressources en eau, les répercussions de nos activités et les causes des problèmes, ainsi qu'à cerner les problèmes émergents.

Des poissons ont été recueillis en analysés dans plus de 1 950 emplacements de l'Ontario pour la publication du *Guide de consommation du poisson gibier de l'Ontario 2011-2012*. Le Guide fournit des conseils sur les niveaux de consommation sécuritaire du poisson

gibier. En plus de la version papier du Guide, une version interactive en ligne a également été lancée.

Les inspecteurs de l'eau potable et les inspecteurs spécialistes des laboratoires du ministère veillent à la salubrité de l'eau potable. Les réseaux d'alimentation en eau potable résidentiels municipaux font l'objet d'une inspection annuelle, tandis que les laboratoires titulaires de permis sont inspectés au moins deux fois par année.

Des inspecteurs généraux s'occupent également des activités de conformité dans l'ensemble de la province, plus particulièrement en ce qui a trait aux installations locales et aux questions liées à la qualité de l'air, à la gestion des déchets, aux égouts, aux pesticides, aux prélèvements d'eau et à la gestion des éléments nutritifs. En outre, un groupe central d'inspecteurs se penche sur le détournement des eaux dans les secteurs des déchets industriels, commerciaux et institutionnels, les émissions des véhicules et d'autres secteurs prioritaires.

Le ministère continue d'effectuer des inspections proactives et adaptées fondées sur le risque dans le cadre de programmes de gestion des déchets dangereux et non dangereux dans le but de résoudre des questions émergentes et de non-conformité.

Le ministère concentre ses efforts d'inspection là où le risque potentiel le plus élevé existe, en se fondant sur les répercussions éventuelles sur la santé humaine et environnementale ainsi que sur les antécédents en matière de conformité, notamment les plaintes, incidents ou déversements.

Les inspecteurs du ministère ont recours à une grande variété d'outils pour assurer la conformité et l'application de la loi, allant de la sensibilisation aux plans d'action volontaire, en passant par des mesures obligatoires comme les contraventions, les ordonnances et les pénalités. L'argent tiré de ces pénalités environnementales sert à financer les projets environnementaux des collectivités locales.

Réacheminement des déchets et qualité des sols

L'Ontario poursuit ses efforts en s'appuyant sur les excellents résultats affichés en ce qui a trait au réacheminement des déchets et à la protection de la qualité des sols de la province. Les efforts provinciaux visant à accroître le réacheminement des déchets ont porté leurs fruits – grâce au soutien des Ontariennes et des Ontariens, de plus en plus de compost et de matières recyclables évitent de se retrouver dans nos décharges chaque année.

L'Ontario a annoncé la création d'un plan d'action pour réacheminer les déchets des décharges et mettre nos collectivités à l'abri des produits chimiques nocifs, tout en protégeant les consommateurs contre des frais superflus. Des changements sont apportés à certains programmes et politiques en vertu de la *Loi sur le réacheminement des déchets* pour s'assurer que :

- les objectifs du réacheminement des déchets sont atteints;
- les intérêts des consommateurs sont protégés;
- les entreprises disposent de lignes de conduite claires et cohérentes pour réacheminer la quantité maximale de déchets;
- les municipalités n'ont pas le fardeau de frais supplémentaires;
- les détaillants comprennent leur rôle et prennent la responsabilité d'établir des prix équitables et exacts.

Un nouveau règlement veillera à ce que les producteurs paient le coût effectif de l'élimination des déchets, et non pas un coût projeté. Il s'agit d'une solution financée par l'industrie qui place le réacheminement des déchets sur des bases financières plus saines.

L'assainissement du site historique d'extraction, de raffinage et de fabrication de Deloro va bon train. La couverture technique sur les résidus miniers est presque terminée.

Promouvoir la croissance durable

Un nouveau programme d'autorisation environnementale a été lancé le 31 octobre, dans le cadre de l'initiative L'Ontario propice aux affaires visant à mieux servir les entreprises.

Le nouveau système en ligne permet aux entreprises d'obtenir des autorisations environnementales plus facilement et plus rapidement, tout en respectant les normes environnementales rigoureuses de l'Ontario. Les entreprises dont les activités sont bien comprises, courantes et posent un faible risque pour l'environnement peuvent s'inscrire elles-mêmes.

La démarche intègre les normes de prestation de services de même que des outils en ligne afin d'appuyer l'interaction entre le gouvernement et les entreprises en ce qui concerne les autorisations. En outre, le public a maintenant accès à l'information sur les entreprises locales.

Écologisation des activités internes

Le ministère continue à diminuer son empreinte environnementale en écologisant ses activités.

Environ un tiers du parc automobile du MEO est écologique; il est composé de 131 véhicules hybrides, à polycarburant (éthanol) et électriques. Le ministère continue à réduire ses émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements par avion et demeure un acheteur important d'électricité provenant de sources ne produisant aucune émission et ayant un faible impact environnemental, comme les parcs éoliens.

Le ministère a mis en œuvre des programmes de réacheminement des déchets dans 13 des édifices qu'il occupe, fait le suivi des progrès dans ce domaine et identifie des occasions de réduire sa production de déchets et d'accroître son taux de réacheminement.

Les locaux du ministère situés au 77, rue Wellesley Ouest ont été rénovés selon les normes LEED platine – le plus haut niveau atteignable –, ce qui constitue une première au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Les directions et bureaux du ministère participent à la Campagne de promotion des pratiques écologiques. Ce programme de certification des bureaux, lancé en septembre 2011, reconnaît les activités et pratiques environnementales et est le premier en son genre mis en œuvre par un organisme gouvernemental canadien.

Le ministère apporte son expertise en matière d'écologisation aux Jeux panaméricains qui se dérouleront en 2015 à Toronto.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2011-2012

	(en millions de dollars)
Fonctionnement	375,0 \$
Immobilisations	24,9 \$
Plafond d'ETP (au 31 mars 2012) :	
Ministère de l'Environnement	2083,78
Agence ontarienne des eaux	658,48